

Pierre-Yves Felley

Directeur de la Chambre valaisanne d'agriculture



K. ETTER

Non au financement de Rhône 3

Le 14 juin, le peuple valaisan est appelé à se prononcer sur un décret de financement de la troisième correction du Rhône. La Chambre valaisanne d'agriculture a lancé le référendum afin que le projet officiel Rhône3 soit présenté et débattu publiquement. Jusqu'à ce jour, toutes les décisions importantes ont été prises uniquement par le Conseil d'Etat. Ce premier but a été atteint puisque le référendum a abouti avec près de 8000 signatures valables alors que 3000 suffisaient. Grâce au débat qui précède la votation, la population est informée de la démesure des travaux d'élargissement prévus par Rhône3: déplacements des digues, reconstruction de nombreux ponts, de routes, d'installations électriques, de stations de pompage d'eau potable, du gazoduc, de bâtiments. Le chantier durera trente ans avant que toute la population valaisanne soit à l'abri des crues du Rhône. Il coûtera 3 milliards de francs dont au minimum 500 millions à charge des Valaisans à travers leurs impôts cantonaux et communaux: hausses d'impôts garanties! Si le projet officiel se réalise, 870 hectares supplémentaires seront attribués au Rhône qui sera alors aussi grand qu'une autoroute à huit pistes de Brigue au Léman.

L'agriculture est concernée par la perte de 350 ha de surface agricole. Mais 310 hectares sont des surfaces d'assolement (SDA) que le canton devra compenser intégralement conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur la protection des eaux. Les seuls terrains aptes à remplacer les SDA perdues sont tous situés en zone à bâtir. Les communes devront dézoner 310 hectares de terrains à bâtir pour les reclasser définitivement en zone agricole en qualité de SDA. Ce dézonage, les promoteurs de Rhône3 ne veulent pas en parler. Pour la Chambre valaisanne d'agriculture, il est indispensable que ce fait soit clairement connu de la population pour éviter que les agriculteurs soient accusés à tort d'être responsables des dézonages. Une autre solution existe: elle consiste à sécuriser le Rhône en creusant légèrement le lit et en renforçant les digues actuelles. Cette solution est d'ailleurs déjà appliquée par Rhône3 pour protéger Sion. Afin d'obliger le canton à modifier son projet pharaonique, la Chambre valaisanne d'agriculture appelle à voter et faire voter non au décret de financement de Rhône3.